



ATD
QUART MONDE ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles


bpost
PB-PP
BELGIE(N)-BELGIQUE

Bureau de dépôt : Etterbeek Chasse

Rue des Champs 49-51, 1040 Bxl

Mensuel

Ne paraît pas en juillet-août

Février 2023

La Lettre de
L'Université Populaire Quart Monde

Le logement



Avenue Victor Jacobs 12, Tél. : 02/650.08.70
1040 Bruxelles Fax : 02/640.73.84

Email : universitepopulaire@atd-quartmonde.be

Éditeur responsable :
Guy Malfait

Thème de janvier : le logement

Bonjour à toutes et à tous,

En janvier, nous avons commencé à réfléchir ensemble sur le thème du logement. A partir de la grille, vous nous avez parlé des difficultés que vous rencontrez pour bien vous loger.

Vous nous avez dit que vous n'avez pas le choix de où vous habitez, que certains logements sont loin des services et des transports.

Vous nous avez parlé des difficultés pour accéder aux logements sociaux : les démarches compliquées, les listes d'attente très longues, et le fait de ne pouvoir refuser un logement proposé que 2 fois même s'il ne correspond pas à vos besoins et à ceux de votre famille.

Vous avez également parlé des difficultés pour trouver un logement dans le privé, car de nombreux propriétaires refusent les personnes au CPAS ou au chômage. Vous avez aussi parlé de la peur de dénoncer des situations intolérables de peur d'être expulsés sans solution de relogement.

Un grand merci pour votre travail !

Thème de février : le logement

En février, nous continuons sur la question du logement. Vous êtes nombreux à nous avoir parlé de problèmes comme le manque d'isolation, les infiltrations ou fuites d'eau... que les propriétaires refusent de régler, ou que vous avez peur de dénoncer, de crainte de voir le loyer augmenter ou de vous faire expulser.

Le logement est une compétence régionale. Ce qui veut dire que les règles ne sont pas les mêmes en fonction des régions. En Wallonie et à Bruxelles, les réglementations sur la salubrité des logements sont proches. Un logement salubre, c'est un logement sain et décent. Nous voulons réfléchir ensemble à ces conditions.

Pour préparer seul ou avec d'autres

Merci d'envoyer vos réponses à






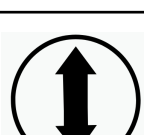
(en utilisant au besoin une autre feuille)

Université populaire Quart Monde

Avenue Victor Jacobs 12 – 1040 Bruxelles

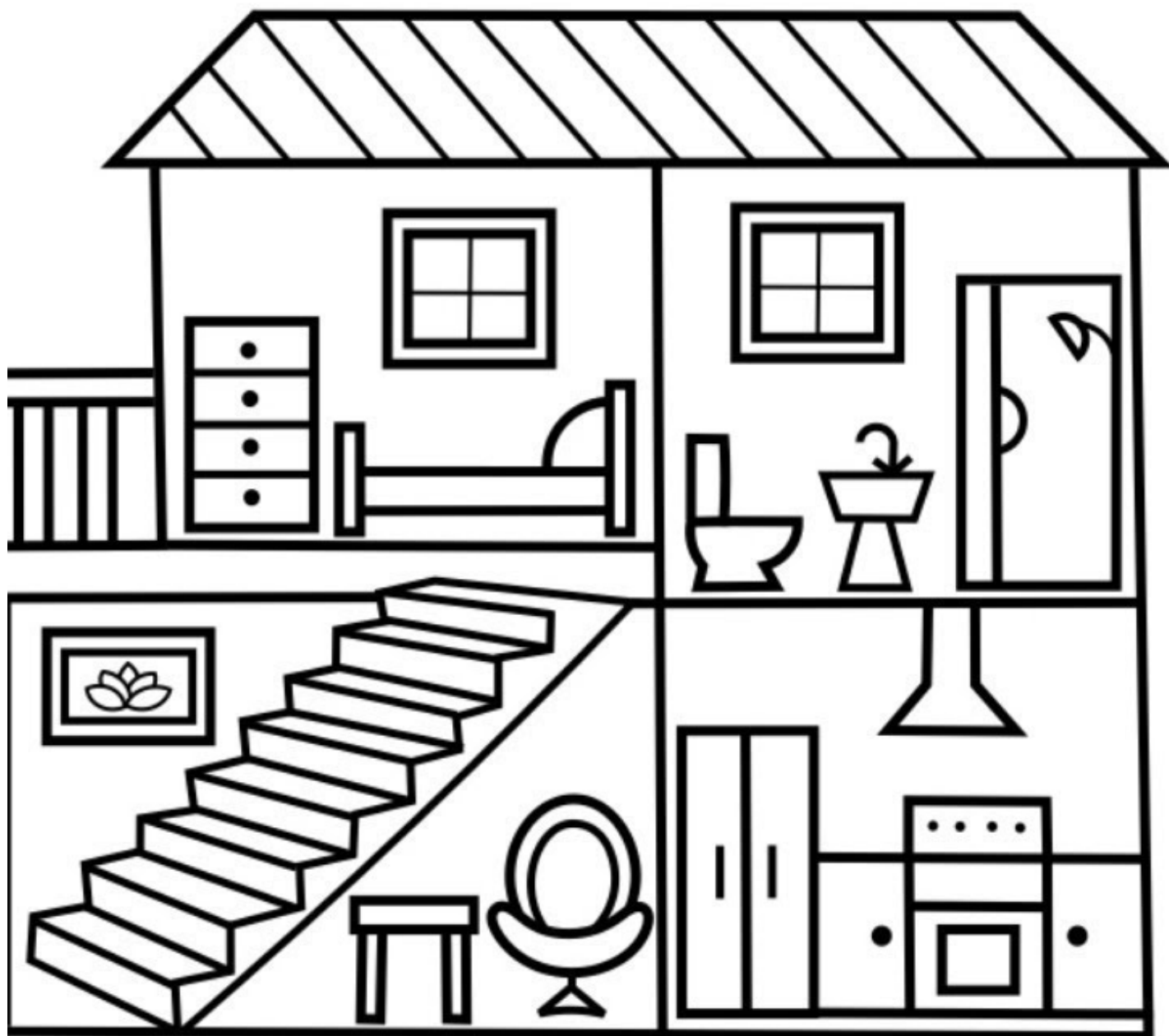
En indiquant votre nom :

D'après le Code Wallon de l'Habitat Durable, un logement est salubre s'il permet aux personnes de vivre dans ce logement sans danger pour leur santé et leur sécurité. Cela veut dire que :

Le logement est étanche (c'est-à-dire que l'eau ne s'y infiltre pas)	
Les installations électriques et de gaz sont aux normes	
Il y a une ventilation suffisante des pièces (il est facile d'aérer pour changer l'air et évacuer l'humidité, en ouvrant une fenêtre par exemple)	
Il y a des sources d'éclairage naturel : c'est à dire plusieurs fenêtres d'où on voit la lumière du jour	
Il y a des toilettes, une salle de bain et du chauffage en bon état	
Le logement n'est pas trop petit par rapport au nombre de personnes qui y vivent : minimum 15m2 pour 1 personne et 33m2 pour 3 personnes	

Ces conditions sont presque les mêmes pour la région de Bruxelles.

Question 1 : Reprenez les dessins pour chaque critère (ci-dessus) et placez-les dans le dessin de la maison. En vert les éléments qui sont positifs dans votre logement et en rouge les problèmes. Quels sont les problèmes qui vous causent le plus de soucis ?



Question 2 : Si vous deviez participer à une manifestation pour le droit au logement pour tous et toutes, quelle serait votre principale demande, et pourquoi ?

Bon travail !

La prochaine Université Populaire aura lieu le **samedi 18 février** à **Louvain-La-Neuve de 10h à 16h.**

Merci de vous inscrire le plus rapidement possible auprès de vos animateurs de cellule.

INFOS PRATIQUES : DIFFÉRENTES MANIÈRES POUR PREPARER :

Chacun peut répondre à la lettre et nous la renvoyer par mail à cette adresse: universitepopulaire@atd-quartmonde.be

Vous pouvez aussi nous la renvoyer par la poste sans affranchir, **vous ne devez pas mettre de timbre.** N'hésitez pas à glisser une feuille en plus s'il vous manque de la place.

Pour renvoyer la lettre par la poste :

1. Pliez la lettre en trois de façon à rendre visible cette page-ci. L'avant de la lettre est le rectangle pointillé ci-dessous. L'arrière est le texte ci-dessus que vous pouvez barrer pour que ce soit clair pour la poste.

2. Attachez les feuilles pliées ensemble avec un bout de papier-collant ou une agrafe, pour que la lettre ne s'ouvre pas. Déposez-là dans une boîte aux lettres rouge de la poste.

Inutile d'affranchir



**ATD Quart Monde
Avenue Victor Jacobs 12,
1040 Bruxelles
Maxiresponse
P 204 207**